



ENSEMBLE SCOLAIRE
NOTRE-DAME DE LA PROVIDENCE
SAINTE JEANNE D'ARC

Charte informatique

Collège Sainte Jeanne d'Arc

UTILISATION DU MATÉRIEL (PC & IPAD) INTERNET, RÉSEAUX ET E.N.T.

Cette charte informatique s'applique à tous les utilisateurs : membres du personnel ou élèves accédant aux postes informatiques de l'établissement. Elle précise les droits que l'établissement et les utilisateurs s'engagent à respecter.

1. Accès aux ressources informatiques



Chaque utilisateur se voit attribuer en début d'année un compte informatique (constitué d'un identifiant et mot de passe strictement personnel et confidentiel) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique à l'intérieur du collège.

Chaque utilisateur s'engage :

- A accéder aux ressources informatiques à des fins prioritairement pédagogiques ou d'éducation aux médias.
- A demander l'autorisation d'accès pour toute activité informatique à son professeur (y compris les impressions de documents).
- A respecter le matériel mis à sa disposition et à ne pas effectuer d'activités accaparant les ressources informatiques en pénalisant la communauté.
- A ne pas installer de logiciels, de scripts ou tout autre programme, et à ne pas modifier les configurations des postes sans l'autorisation préalable du responsable informatique.
- A fermer sa session après utilisation d'un poste. S'il ne se déconnecte pas, son répertoire personnel reste accessible à tout utilisateur ultérieur (c'est-à-dire suivant) avec les dangers que cela comporte.



L'utilisateur préviendra l'adulte responsable pour toute anomalie constatée :

- Si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il est utilisé par quelqu'un d'autre.
- Si sa session ne s'ouvre pas correctement.
- S'il constate une modification sur le bureau de l'ordinateur ou dans ses travaux personnels.

2. Respect de la charte informatique



Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles du savoir-vivre informatique et, notamment, à ne pas effectuer volontairement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- De s'approprier l'identifiant et le mot de passe d'un autre utilisateur.
- D'accéder, de modifier ou de détruire des informations appartenant à d'autres utilisateurs (répertoires, logiciels, etc.).
- D'installer des logiciels ou d'en faire une copie.

3. Usages du réseau pédagogique



Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition et à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau.



L'enregistrement des travaux doit être réalisé dans le répertoire « **H : \nom\$** » prévu à cet effet (répertoire personnel de l'utilisateur). Une autre possibilité est offerte avec l'ENT dans le « **Cloud EcoleDirecte** ». Les travaux enregistrés hors de ce répertoire ne sont pas sécurisés et peuvent être effacés à tout moment.



Pour des raisons économiques et environnementales (papier et encre), toute impression est soumise à l'appréciation de l'adulte. De même, les ordinateurs et écrans doivent être éteints en fin de journée afin d'économiser l'énergie et prolonger leur durée de vie.



Tout utilisateur doit quitter un poste de travail en fermant sa session.

4. Contrôle des ordinateurs portables



Le collège se réserve la possibilité de contrôler le bon fonctionnement des ordinateurs portables extérieurs à l'établissement.

Sont interdits et sanctionnés :

- La présence de programmes et scripts destinés à perturber le bon fonctionnement de l'ordinateur ou du réseau.
- L'utilisation de la webcam et de l'enregistreur sans autorisation de l'enseignant.

Il est à souligner que chaque enseignant contrôle les travaux informatiques des élèves au cours de sa séance.

5. Usages du réseau Internet



L'utilisation de l'Internet en milieu scolaire vise à favoriser l'épanouissement des élèves, à faire d'eux de futurs **adultes autonomes** et **responsables** de leurs choix.

L'accès à Internet est un droit de chaque utilisateur mais comporte aussi des devoirs. Certaines règles doivent être respectées :

- L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre scolaire et éducatif ou du projet personnel de l'élève.
- Les échanges de courriels dans le cadre pédagogique seront exclusivement effectués par la messagerie de **l'ENT EcoleDirecte**.
- L'utilisateur adulte s'engage à utiliser Internet exclusivement dans le cadre de l'exercice de sa fonction.
- Toute consultation doit se faire avec autorisation et en présence d'un adulte de la communauté éducative, qui pourra exercer une surveillance des sites consultés.
- L'administrateur du réseau est toujours en mesure de retrouver les connexions effectuées.
- L'usage de clés USB personnelles est possible après autorisation et passage à l'antivirus.
- Chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques : propriété intellectuelle, respect des autres, respect des valeurs humaines et de la vie en société.



Il est également interdit de consulter ou de publier des documents :

- A caractère diffamatoire (c'est-à-dire porter atteinte à la réputation de quelqu'un, injurieux, obscène (c'est-à-dire impudique), raciste...
- A caractère pédophile ou pornographique.
- Incitant aux crimes, délits et à la haine.
- A caractère commercial.



En cas de non-respect de l'une de ces règles, le compte de l'utilisateur sera fermé et il s'expose aux sanctions disciplinaires et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur :

- Loi n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle).
- Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.
- Loi n° 82.652 sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 modifiée le 30 septembre 1986.
- Loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881.
- Loi Hadopi du 12 mai 2009.
- Loi n° 78-17 informatique et libertés du 6 janvier 1978.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance de la charte informatique et Internet du collège et nous nous engageons à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues.